



Optimiser son revenu

Rédacteurs : VIVEA - Délégation Sud- Région Ile de La Réunion

Destinataires : prestataires de formation

Date de création : Septembre 2021

Date de révision : Novembre 2022

1. Le contexte

VIVEA est le fonds d'assurance formation pour les non-salariés du secteur agricole (chefs d'exploitation ou d'entreprise, conjoints collaborateurs et aide-familiaux). Il compte plus de 529 000 contributeurs dont 10 400 à La Réunion. VIVEA finance les actions de formation en direction de ses contributeurs et définit une politique de développement de la formation pour répondre aux besoins en compétences de ces derniers en lien avec les orientations de son Plan Stratégique (consultable sur www.vivea.fr).

L'origine de l'appel d'offre

Les agriculteurs de la Réunion sont confrontés à un contexte qui les oblige à s'adapter : fluctuation des prix, culture de la canne à sucre qui connaît de réelles difficultés économiques, mise en place d'ateliers de diversification. Dans ce contexte très mouvant les agriculteurs (trices) se doivent de maîtriser les coûts de production, leurs choix d'investissement, la gestion financière de leur exploitation,

Bon nombre d'agriculteurs ne se sentent pas compétents dans ces domaines et ne souhaitent pas y investir du temps. Souvent les jeunes agriculteurs suivent ce type de formation pour satisfaire aux exigences réglementaires liées à leur installation.

La volonté des élus du comité de VIVEA est de développer une offre de formation pour permettre à tous les agriculteurs de mieux gérer leur entreprise agricole surtout lors de moments clés comme la mise en place d'un nouvel atelier, la modification du circuit de commercialisation ou bien lors d'investissements importants.

L'objectif général de l'appel d'offre

Cet Appel d'Offre Spécifique (AOS) doit permettre la mise en place de formations pour que les agriculteurs de la Réunion puissent mieux gérer leur exploitation. Les organismes de formation pourront proposer un parcours de formation progressif :

1. Comprendre et maîtriser ses coûts de production ou coûts de revient
2. Analyser ses charges de mécanisation pour être capable d'établir une stratégie de mécanisation sur son exploitation
3. Maîtriser les outils de gestion pour élaborer une stratégie d'entreprise.

2. Propositions attendues

Le public

Les contributrices et les contributeurs VIVEA du département de La Réunion.



Le recrutement du public

Ces thématiques de formation ne sont pas très mobilisatrices, il apparaît que pour assurer un bon recrutement, le partenariat est gage de réussite. Nous préconisons donc d'établir des partenariats.

Pour faciliter le recrutement il est aussi conseillé de consulter les fiches leviers de départ en formation sur : [Fiches : levier favorisant le départ en formation – VIVEA](#)

Les modalités de mobilisation du public et de partenariat proposé devront être précisées dans la demande de financement dans la partie « *public visé* ».

Le périmètre géographique

Les formations s'adressent aux agriculteurs (trices) de l'île de La Réunion.

Les objectifs de formation

Les formations devront aborder au moins un de ces 3 objectifs :

1. Comprendre et maîtriser ses coûts de production ou coûts de revient
 - a. Prendre conscience de l'importance de suivre ses coûts de production
 - b. Savoir les calculer et les interpréter
 - c. Savoir se situer par rapport aux références locales ou de la filière
 - d. Bâtir une stratégie pour mieux maîtriser les coûts en fonction des orientations de l'exploitation
2. Analyser ses charges fixes pour être capable d'établir une stratégie d'investissement sur son exploitation
 - a. Être capable de calculer ses charges de mécanisation
 - b. Savoir raisonner un investissement en fonction de sa situation
 - c. Savoir bâtir une stratégie des investissements en fonction de sa situation
 - d. Connaître et comprendre les stratégies de financement de son projet
3. Maîtriser les outils de gestion
 - a. Savoir-faire un budget prévisionnel
 - b. Savoir piloter sa trésorerie
 - c.

Les formations devront aborder au moins un de ces objectifs sur plus de 50% du temps de la formation.

Les modalités pédagogiques

Les formations devront reposer sur la mise en œuvre d'une pédagogie active et participative. Elles devront être concrètes et centrées sur les cas des stagiaires. Les modalités devront être variées avec une alternance de phases d'apport et d'exercice.

L'utilisation d'exemples des stagiaires dans la formation est primordiale afin de pouvoir les motiver à venir en formation.

Les modalités pédagogiques proposées devront être précisées dans le programme de l'action de formation de la demande de financement dans la partie « *méthodes pédagogiques et moyens matériels* ».

La durée de la formation



La durée minimum est de 14 h.

Pour les formations mettant en œuvre du transfert des acquis et accompagnement individualisé, la durée minimale est de 14h plus maximum 4h de transfert des acquis ou d'accompagnement.

Les modalités d'évaluation

Les modalités d'évaluation proposées devront être précisées dans la demande de financement dans la partie « *critères et modalités d'évaluation des résultats* ».

Les compétences des formateurs

Le ou les formateurs devront avoir des compétences en comptabilité, en gestion agricole et en fiscalité.

Les noms et qualifications (fonction, expérience, formation) des formateurs mobilisés devront être précisés dans le programme de l'action de formation de la demande de financement dans la partie « *moyens d'encadrement* ».

La période de réalisation

Les formations débuteront entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2024 et pourront se terminer au plus tard le 31 mars 2025 (actions 2024).

3. Sélection

Les critères de sélection

- ▶ L'adéquation aux objectifs de formation
- ▶ Le prix (coût TTC heure /stagiaire)
- ▶ Les compétences des formateurs
- ▶ Les modalités pédagogiques proposées
- ▶ Les moyens de mobilisation des stagiaires

4. Conditions d'achat et de prise en charge

Les modalités d'achat et de prise en charge de la formation

Les actions de formation sont achetées par VIVEA sur la base des critères de sélection à concurrence de l'enveloppe financière mise à disposition par le comité régional VIVEA et selon l'ordre de transmission (dates de transmission) des demandes de financement.

Le prix d'achat plafond des actions de formation répondant à cet appel d'offre spécifique est fixé à 60€ TTC par heure/stagiaire La prise en charge plafond de VIVEA est fixée à 44€ TTC par heure/stagiaire.

La valorisation financière liée à la Politique Qualité Formation VIVEA peut s'appliquer sur les actions de formation relevant de cet appel d'offre.

Ce prix d'achat et cette prise en charge pourront varier de + 2 € de l'heure/stagiaire par la mise



en place de partenariat afin d'améliorer le recrutement. Ces modalités seront à préciser dans la demande de financement dans la rubrique « *Exposé des motifs de la formation* ».

VIVEA se réserve la possibilité de négocier le prix d'achat et la prise en charge.

Cas du transfert des acquis

Jusqu'à la session d'instruction du 30 novembre 2023 (dépôt des demandes de financement au plus tard le 9 novembre 2023), VIVEA peut prendre en charge selon les critères définis dans le guide des modalités de formation le transfert des acquis aux conditions suivantes :

- Le montant des temps de **transfert des acquis** et des temps de formation en collectif est à différencier ;
- Le montant maximum de prise en charge par VIVEA pour les temps de transfert des acquis est précisé dans la grille de prise en charge publiée sur vivea.fr.

Cas de l'accompagnement individualisé

A compter de la session d'instruction du 2 février 2023 (dépôt des demandes de financement au plus tard le 12 janvier 2023), VIVEA peut prendre en charge selon les critères définis dans le guide des modalités de formation l'accompagnement individualisé aux conditions suivantes :

- Le montant **des temps d'accompagnement individualisé** et des temps de formation en collectif est à différencier ;
- Le montant maximum de prise en charge par VIVEA pour les temps d'accompagnement individuel est précisé dans la grille de prise en charge publiée sur vivea.fr.

Cas des formations mixtes digitales (FMD)

VIVEA peut prendre en charge selon les critères définis dans le guide des modalités de formation les formations mixtes digitales aux conditions suivantes :

- Le financement **des temps en distanciel des FMD** et des temps de formation présentiel est à différencier ;
- Le montant maximum de prise en charge par VIVEA pour les temps en distanciel est précisé dans la grille de prise en charge publiée sur vivea.fr.

Les bénéficiaires de l'action de formation devront être informés du financement de l'action par VIVEA et par d'éventuels co-financeurs (en fonction des territoires).

Les modalités de la réponse et le calendrier spécifique

La demande de financement doit être saisie sur l'extranet de VIVEA :

- ▶ sur une session d'instruction dans la priorité « **P1 : CONFORTER LA POSITION DU CHEF D'ENTREPRISE** » de l'appel d'offre permanent du comité de **l'île de La Réunion** en cochant le projet intitulé « Optimiser son revenu »

Pour en savoir plus sur cet appel d'offre spécifique, vous pouvez contacter :
Jérôme CARRIE 06 07 89 74 52 – j.carrie@vivea.fr

